

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 janvier 2026

VISANT À REJETER LE PROJET D'ACCORD SUR LES DROITS DE DOUANE ET LE
COMMERCE DU 27 JUILLET 2025 ENTRE L'UNION EUROPÉENNE ET LES ETATS-UNIS -
(N° 2072)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

N° 11

AMENDEMENT

présenté par
M. Maurel

ARTICLE UNIQUE

Après l'alinéa 14, insérer l'alinéa suivant :

« Considérant que les menaces d'annexion à l'encontre du Groenland et les violations américaines du droit international contreviennent à la conclusion d'un accord commercial entre l'Union européenne et les États-Unis ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La politique étrangère menée par le président Donald Trump constitue une menace profonde et une violation claire du droit international. Les États-Unis n'ont pas hésité à faire part de leurs velléités d'annexer le territoire du Groenland alors que le Royaume du Danemark est un allié de longue date des États-Unis, membre comme eux de l'OTAN. Cette manière d'agir, malheureusement coutumière du président américain, est inacceptable et appelle une réponse forte de la part de l'Union européenne. Il est inconcevable de conclure un accord avec un partenaire commercial menaçant les intérêts de l'Union européenne et souhaitant se saisir par la force d'un territoire européen.